

Communiqué de presse
Le 17 juillet 2023

Création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine »

Par un arrêté en date du 3 juillet 2023 signé du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, **une Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine dotée du statut d'établissement public de coopération environnementale est créée**, à la demande conjointe du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, de l'État et de l'Office français de la biodiversité (OFB). **Elle a son siège à Chasseneuil-du-Poitou, dans la Vienne.**

Grâce à sa situation géographique, la région Nouvelle-Aquitaine abrite **une biodiversité exceptionnelle** : 4 300 espèces de plantes, 11 700 espèces animales, 89 habitats naturels d'intérêt communautaire... Cette biodiversité est le socle d'un cadre de vie de qualité et d'attractivité de notre région, autant pour ses habitants et ses entreprises, que pour ses visiteurs. Mais aujourd'hui, **cette biodiversité s'érode de manière accélérée, menaçant d'extinction de nombreuses espèces et milieux naturels.**

Au regard de ce contexte, aggravé par les effets du changement climatique, l'ARB NA a pour mission de **renforcer l'action engagée pour la biodiversité**, de la rendre encore plus efficace, plus visible et de l'ancrer durablement dans les territoires.

Elle constitue ainsi une structure de référence à l'échelle régionale sur les questions de la biodiversité et de l'eau, disposant d'une capacité d'analyse et d'une expertise intégrant les multiples enjeux des territoires (biodiversité, économie, agriculture, sociologie, climat...). Elle intervient dans les domaines des milieux terrestres, aquatiques, marins et côtiers.

Elle a également pour vocation **d'accompagner les acteurs régionaux et locaux dans la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques de protection de la biodiversité** et de préservation des ressources en eau. Elle contribue notamment à la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

Enfin, elle a pour rôle de sensibiliser les partenaires institutionnels, les socio-professionnels et les citoyens à ces enjeux.

Elle est dotée d'un conseil d'administration de **30 membres** composé de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État, de l'OFB et d'autres établissements publics, de collectivités et leurs groupements, d'associations, des socio-professionnels, d'une personnalité qualifiée et d'un représentant du personnel.

Le premier conseil d'administration de l'Agence s'est tenu le jeudi 13 juillet 2023.

À cette occasion, ses membres ont élu leur président, Guillaume RIOU, Vice-président du conseil régional en charge de la transition écologique, et leur vice-président Nicolas

SURUGUE, directeur régional de l'Office français de la biodiversité. Ils ont approuvé la feuille de route de l'agence, qui définit le cadre général de son action pour les trois prochaines années, ainsi que son programme d'actions pour l'année 2023 fondé sur trois missions socles : valorisation et diffusion de la connaissance, accompagnement des politiques publiques adossé à la Stratégie régionale pour la biodiversité et enfin communication, sensibilisation et mobilisation citoyenne.

Ce premier conseil d'administration est une étape déterminante dans la construction de l'Agence régionale de biodiversité, qui marque une volonté partagée de **placer la riche biodiversité de notre région au cœur de l'action publique.**

Pour Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, « *L'actualité récente, entre crise sanitaire, épisodes récurrent de sécheresse et feux de forêts majeurs, ne cesse de nous rappeler que notre environnement est fragile et que sa protection est désormais un enjeu vital. Nous devons donc, collectivement, **amplifier notre action en matière de protection de la biodiversité**, à tous les niveaux. La création de l'Agence régionale de la biodiversité sous son nouveau statut d'établissement public de coopération environnementale, **avec des moyens renforcés et un champ d'actions élargi**, permettra de répondre à cette ambition »*

Pour Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, « *nous constatons chacun à notre échelle **l'érosion alarmante de la biodiversité**, des oiseaux de nos jardins aux espèces les plus emblématiques de Nouvelle-Aquitaine, que sont le Desman des Pyrénées, le Brochet aquitain, ou encore l'Outarde canepetière. L'évolution des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité, est un **grand pas en avant pour mettre en œuvre Néo Terra**, notre feuille de route pour accélérer la transition écologique et énergétique. Il s'agit aussi d'**agir au plus près des collectivités, des acteurs socio-professionnels et des associations.** »*